bal terrier, à M. Courbe, de Roubaix ; 5°, Marck, berger belge, à M. Libois.

Concours international de chiens de police. — Ce fut la première épreuve de l'après-midi. Le jury était composé de MM. Jourdeuil, du C. C. B. R. ; Berbry, du C. C. M. ; Robert, du C. C. B. R. ; Couplet, de l'Association Belge-Belge et Paris, de Courtrai.

Quatre concurrents étaient en présence ; ils se classent comme suit : 1er, Line, berger des Flandres, à M. Vanhaubrock, de Mouscron, avec 240 pointe ; 2e, Alil, berger belge, présenté par une demoiselle, 204 points ; 3e, Mirette, berger allemand, à M. Gheyssens, commissaire de police à Gosselies (Hainaut), avec 178 points ; 4e, Sadi, berger français, du chenil municipal de Valenciennes, avec 122 points.

Courrés internationales de lévriers. — Ces épreuves qui passionnent les spectateurs. Les lévriers belges avaient des concurrents terribles dans des chiens venus de l'Aveyron et du Gard.

Première course. — Prix du Brun-Pain ; course plate ; longueur 400 mètres.

1er prix, 100 fr., Ermack, de l'Etoile ; 2e, 50 fr., Nogi du Nord ; 3e, Youck, du Scaldisho, 25 francs.

2e course. — Grand prix de Tourcoing. — Course plate sur une distance de 500 m., réservée aux greyhounds, 19 inscrits, 18 partants.

1er prix, 60 fr. et une coupe en vermeil d'une valeur de cent francs : La Flèche, à M. Claes ; 2e, 25 fr., Miss Dorothée, à M. A. Jonchère ; 3e, 158 fr., Véronique à M. Aug. Ziegler.

3e course. — Prix des Dames — Barzoïs femelles ; distance 400 m. ; 3 inscrits et 4 partants.

1er prix, 100 fr., Lida à Mlle Fraisson ; 2e, 50 fr. Nadia à Aime Dulait ; 3e, 25 fr., Belle-Russe à M. Vandoudenhem.

4e course. — Prix des Etrangers. — Greyhounds femelles ; obstacles ; 50 m. ; 20 inscrits et 9 partants.

1er prix, 100 fr., Lancelot à M. Jonchère ; 2e, 50 fr., Milord à M. Léon Abule ; 3e, 25 fr., John à M. Smits.

5e course. — Grande course de parie pour Barzoïs mâles et femelles ; obstacles, 400 m. ; 35 inscrits ; 6 partants.

1er prix, 100 fr., Youck ; 2e, 50 fr., Karachon ; 3e, 25 fr. ; Nogé du Nord.

6e course. — Prix du Beau-Séjour. — Greyhounds femelles ; obstacles ; 500 m. ; 25 inscrits ; tous partants.

1er prix, 100 fr., Mimi Pinson à M. A. Ziegler ; 2e, 50 fr., Jenny, au même propriétaire ; 3e, 25 fr., Miss Dorothée à M. A. Jonchère.

A CALAIS

LE CONGRÈS ANNUEL
de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais

Beaucoup de musique, beaucoup d'eau et enfin, un rayon de soleil ironique

De nombreux excursionnistes, pour baptiser, dimanche, eu VIe Congrès de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais. La fête s'était préparée de longtemps à la fête. Lorsque nous avons dépassé, nous sans admirer, le bleu monument des Six Bourgeois de Rodin, douloureux et merveilleusement tristes, la décoration des rues, avec la compose d'orifiants, de guirlandes et de drapeaux à l'infini multipliés, apparaît plus riche. Malheureusement, il pleuvait.

Dès le matin, la barbe en pointe du Beffroi, dont le buste et les traits sont figés devant l'ancienne mairie, aujourd'hui musée, s'agrémente d'une perle que le ciel, très intelligemment, prendra soin de renouveler tout le jour.

Les sociétés, venues, quelques-unes de très loin dans le Pas-de-Calais, circulent en débandade. De temps à autre, la baguette du chef se lève, et c'est, dans le rue ou sur une place, un air de marche qui s'élève, un morceau qu'on entame. Mais — oh ! l'atroce cacophonie et l'étrange spectacle ! — soudain le piston, le trombone font défaut... C'est que les musiciens qui tiennent ces instruments aux sons puissants, viennent de les retourner, tout soudain, pavillon contre terre, et les entonnoirs de cuivre dégouttent ainsi que le tuyau d'une ancrière, copieusement arrosée par l'ondée.

Et les concerts ne s'achèvent pas, mais ils recommencent peu après.

Il fallait, en vérité, qu'existassent parmi les sociétés, un dévouement à la musique et à leurs chefs, un respect du programme d'abord, incommensurables et digne de toute notre admiration, pour que se poursuivît une fête à ce point contrariée par les éléments. Or, plaisons-nous à le constater de point en point, il arrive ce qui était prévu.

La Fédération est prospère

A 10 heures, au Théâtre des Arts, eut lieu le Congrès annuel de la Fédération, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction publique et celle, effective, de son délégué, le bon compositeur Alfred Bruneau, inspecteur général des Conservatoires.

Siégeaient sur l'estrade, MM. Salembier, maire de Calais ; Morieux, adjoint, président de la Commission des fêtes ; Alfred Richart, compositeur de musique à Lens, président de la Fédération ; Quesnay, chef de la Fanfare le Club des Vieux, à Lille, vice-président ; Fanyau, directeur de l'Emulation Choraie de Lille, secrétaire général ; Gaudefroy, chef de la Fanfare des Mines de Courrières, trésorier ; Eaux, président de la société Symphonique de Calais ; Mennel, vice-président de l'Orphéon « Les Crick-Sicks », de Tourcoing ; Eustace, directeur du Conservatoire de Tourcoing, etc..., etc..

Devant une assistance nombreuse, M. Richart prit la parole pour saluer une bienvenue générale et recommander aux congressistes : pas de bruit, du travail et surtout des résultats. Il propose l'envoi de deux télégrammes ; l'un à M. le Ministre de l'Instruction publique, assurant ce membre du cabinet du respect, de la sympathie et de l'entier dévouement de la Fédération ; le second à la Fédération musicale de France, actuellement réunie à Melun, lui affirmant les sentiments de la solidarité de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais.

Puis M. Richart prie M. le Secrétaire général de faire l'exposé de la situation de la grande Ligue musicale.

Nous connaîtrons ainsi que dans l'année écoulée 85 sociétés nouvelles, soit 3704 musiciens, avaient adhéré aux statuts de la Fédération, laquelle compte à ce jour 880 sociétés inscrites, 42 028 adhérents ; en un mot est venu le Fédération, modèle des sociétés groupemente français similaires.

L'orateur fortifie cette assertion par la relation d'un jugement officiel, celui de M. Bachou, qui déclara que : par la belle discipline régnant à toutes ses sociétés, la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais donnait, à nos enfants, l'esprit de solidarité qui fait la force d'une République démocratique.

M. Fanyau termina en adressant aux congressistes que M. Cousenon, député de l'Aisne, le grand fidèle de leurs réunions, n'avait pu venir, ce jour, à Calais. Il dit à son adresse, des remerciement, pour tous les bienfaits dont il a comblé la Fédération.

La parole fut donnée à MM. les rapporteurs, qui énumérèrent les démarches ayant porté fruit ou encore à aboutir, faites auprès des Pouvoirs publics. Il en est de fort intéressantes, telles celles concernant la réduction en chemin de fer pour les déplacement des sociétés ; l'enseignement musical, le maintien des musiques militaires ; la création d'une médaille d'honneur du gouvernement en faveur des vieux musiciens ; l'obtention du maintien des tombolas d'un montant inférieur à 5.000 francs ; le bravet d'aptitude militaire pour les jeunes gens qui veulent contracter un engagement à 18 ans, enfin l'Œuvre du soldat musicien.

Cette œuvre fut adoptée, séance tenante, par les assistants. Il s'agit d'une caisse alimentée grâce à des fêtes que donneront les sociétés, et qui servira aux jeunes fédérés accomplissant leur service militaire — cinq francs par mois.

Des vœux suivirent. Le temps pressait. M. Bruneau allait arriver. Les membres sortants du comité furent réélus à l'unanimité des suffrages. On désigna Cambrai comme siège du Congrès pour l'année 1910 et Roubaix pour l'année 1911. On s'empressa de voter l'adresse d'un télégramme de sympathie à M. le député Cousenon. Il était midi quinze.

M. Adolphe Bruneau fait l'éloge de la musique

M. Adolphe Bruneau, délégué de M. le ministre de l'Instruction publique, annoncé, fit son entrée aux sons de la « Marseillaise ». Il était accompagné de M. le maire de Calais.

Il fut salué par M. Richart, au nom de la Fédération, du titre d'« artiste qui va au peuple », tandis que M. Salembier recevait une plaquette en souvenir de la Fédération.

L'auteur de l'« Attaque du Moulin », d'une belle voix chantante, enthousiasma la salle par son magnifique discours. Nous ne pouvons ; à notre grand regret, en donner qu'une courte analyse.

« La musique, dit M. Bruneau, est l'art robuste et universel des grands espaces du plein air et du plein soleil. Tant pis pour glorieux des foules chantantes. Nous lui devons notre sublime et immortelle « Marseillaise », l'hymne le plus splendide qu'une nation possède, pour enflammer son courage et proclamer sa fierté.

Il termine en examinant les mélodies populaires, tantôt si jolimant naïves, et gaiement spirituelles, tantôt si profondément mélancoliques, qui forment un trésor merveilleux et inestimable.

Les récompenses

M. le délégué du gouvernement, porteur de distinctions pour quelques congressistes, les proclame à voix haute.

Reçoivent : la médaille d'honneur de l'encouragement au bien, MM. Richart et Gaudefroy.

La rosette d'officier de l'instruction publique :

MM. Raviart, vice-président de l'Harmonie municipale de Saint-Amand-les-Eaux ; Duysburg, chef de l'Orphéon de Tourcoing ; Dusautoy, chef de l'Harmonie municipale d'Hautmont.

Le ruban d'officier d'Académie : MM. Carpentier, de l'Union municipale de Sedin ; Chelestain, ingénieur aux mines de Béthune ; Delencouvile, du Bauvin ; Gognenheim, chef de la Musique municipale de Tourcoing ; Haffe, comptable à Calais ; Leigael, de Prouvy ; Emile Pollet, président de la Concilia Roubaisienne ; Goule, président de la Jeune France, d'Harnes ; Alfred Roussel, professeur de musique à Lens ; Sleuclin, directeur du laboratoire municipal d'Amiens ; Van Valkenaer, président de la Fanfare d'Ostricourt.

LE BANQUET
La remise du Fanion Fédéral à la Ville de Calais

Le carillon du beffroi, *depuis longtemps*, avait sonné l'heure, lorsque les congressistes prirent place à la table du banquet, à l'hôtel du Sauvage.

MM. Bruneau, Rischmann, sous-préfet de Boulogne ; Salembier, maire de Calais ; Alfred Richart ; le docteur Berquet ; Morieux, adjoint au maire ; Quesnay, de la Fédération ; Pagnier, représentant de la Chambre de Commerce ; Dupendant, commandant du port, s'assirent à la table d'honneur.

Des toasts très courts furent portés au gouvernement, à la musique, à la prospérité de la Fédération musicale, objet de la fête ; à la ville de Calais, par MM. le sous-préfet de Boulogne, le maire de Calais, Richart et enfin, Alfred Bruneau. Les orateurs ne manquèrent pas de reprocher au soleil son absence complète au cours de la journée de Congrès. Le champagne pétilla, les coupes s'élevèrent, le cristal vibra et l'on partit... sous la pluie, assister à la remise, faite par l'Harmonie municipale de Douai, du fanion fédéral à la Musique municipale calaisienne, qui le détiendra pour l'année 1909.

Cette cérémonie fut très simple. Un défilé pittoresque des sociétés venues assister au Congrès, y prélude.

Nous pûmes admirer la belle tenue des sociétés aux costumes si divers qui font ressembler leurs musiciens qui, à des télégraphistes, qui à des sapeurs du génie, des artilleurs, des douaniers, des marins, dont les pantalons blancs... naguère, apparaissaient, dans ce défilé, mouillés comme pouvaient l'être ceux des marins-pêcheurs après une nuit de leur rude tâche.

M. Alfred Bruneau repartit pour Paris à 4 heures 50.

Enfin, le soleil parut vers six heures ; il s'inginait sur la mer, dans le ciel sur les toits des maisons de la ville, à d'habiles et charmantes éclaircies. Mais déjà les trains de retour s'utilisaient dans les gares et chacun déclara, que, vraiment, c'était trop se moquer du monde.

MARC DAVIN.

A DUNKERQUE

La kermesse — Une fête mutualiste

Malgré le mauvais temps, les fêtes de Dunkerque ont été très animées.

La musique royale de France, qui avait été reçue officiellement à l'Hôtel de Ville, a donné au parc un très joli concert. Cette phalange artistique était accompagnée de M. Buyles, député libéral belge.

Une grande fête militaire et mutualiste organisée par la société des Anciens du 110e avait réuni à l'Hôtel de Ville de nombreuses sociétés militaires entre autres les cinq sections de la Fédération des Anciens militaires mutualistes du Nord de la France et des anciens militaires belges, qui tous étaient venus avec leurs drapeaux.

Monsieur Hennion, directeur de la Sûreté générale, qui devait présider un grand banquet qui a eu lieu dans un restaurant de la plage, s'était fait remplacer par M. Paoli, son chef de cabinet.

De très beaux discours ont été prononcés par le président de la Société des Anciens du 110e, par le Maire, par M. Paoli, qui a lu celui que devait faire M. Hennion, par M. Georges Petit, membre du Conseil supérieur de la mutualité, et par M. Debov, président de la Société des Anciens réunis du 110e.

LA RÉGION
Nos sociétés aux concours
A MELUN

L'UNION CHORALE DE SAINT-AMAND

En 1884, fut créé, avec des éléments divers, l'Union Chorale dont les sociétaires devinrent plus nombreux, lorsque M. Gustave Ego en prit la direction. Sous son dévouement et son intelligente initiative, cette société se prépara à affronter les concours.

Les premières victoires remportées après deux années d'existence, sont une preuve éclatante du talent que M. Gustave Ego, apporta dans sa direction ; à cette époque, la société qui s'était placée en 2e division, 1re section, obtint à Saint-Denis les deux premiers prix de lecture à vue et ascendant d'exécution.

En 1891, Valenciennes donnait un concours. L'Union Chorale y prit part en 1re division, 2e section et obtenait les 1er prix de lecture et d'exécution.

M. Gustave Ego, ayant abandonné, en 1899, la direction de cette société, M. Georges Etcheberry lui succédait. Sous cette nouvelle direction, une ardeur nouvelle surgissait. Le concours de Levallois-Perret était bien l'année suivante. La même année eut la même réussite, en 1900 ; 2e prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, prix spécial de direction unique au chef, telles sont les récompenses qui furent décernées à notre pays dans ce concours.

L'Union Chorale s'a cessé de se maintenir à la hauteur de la réputation qu'elle s'est acquise. Ces dernières années, elle fut particulièrement mises à profit et actuellement, elle comprend 107 sociétaires, dont 30 premiers témoins, 17 seconds témoins, 25 barytons et 25 basses.

Tel est, hâtivement tracé, le chemin parcouru par la société qui a succédé aux « Bas de soie » que les anciens nul connus et dont le pendant avait pour « Bas de coton ». Le travail soulevu qu'elle a accompli depuis quelque temps par des répétitions suivies, a préparé l'Union Chorale de Saint-Amand à la lutte qui s'est engagée, hier dimanche, à Melun.

Nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui que ce travail upiniâtre a été couronné et que c'est un succès éclatant que la société a remporté.

En effet, elle vient de se voir décerner à Melun, le 1er prix d'exécution à l'unanimité, le 1er prix de lecture, à vue (avec la mention bien).

Saint-Amand va se préparer à recevoir cette société, qui est allée porter au loin le bon renom de la cité amandinoise. Nous sommes heureux d'adresser ici nos félicitations les plus sympathiques aux musiciens et à leur très dévoué et aimable président.

L'UNION ORPHÉONIQUE DE CAMBRAI

Voici le résultat obtenu par l'Union Orphéonique de Cambrai au concours de Melun, hier dimanche :

1er prix de lecture à vue ; 1er prix d'exécution (160 points), avec félicitations du jury.

Aux employés de la Gare de Douai

D'après son numéro d'hier, le « Réveil du Nord » a inséré la lettre suivante que M. Hayez, le sympathique sénateur du Nord, lui a envoyée :

« Monsieur le rédacteur en chef du « Réveil du Nord » Lille.

Monsieur le rédacteur en chef

Dans une note parue le jour, votre correspondant qui signe « Un groupe d'employés de la gare de Douai, » donne une fois de plus un renseignement erroné.

Alors que les autres jouraux de la région m'ont indiqué, ainsi que l' « Officiel » en fait foi, comme ayant voté avec le commission, pour la retraite des Chemins, il me signale comme ayant voté contre.

Et la, toute une tirade qu'il fallait un prétexte pour échafauder et qui montre le peu de bonne foi qu'il met dans ses attaques.

J'ajoute que bien sur le texte de la commission, j'ai voté l'amendement Bergier qui tendait à adopter le limite de 52 ans pour les agents des trains sources qu'il ne dient passé ses moins quinze ans dans ce service actif.

Cet amendement ayant été repoussé j'ai voté l'amendement Limitiaux qui était, après les textes de la commission et de M. Bergier, le plus de nature à donner satisfaction au personnel des chemins de fer.

Et voilà comment votre correspondant continue à écrire l'histoire.

Il a au moins pour moi un avantage, c'est de me permettre de montrer au public la valeur des ses attaques.

Je compte sur votre impartialité pour reproduire le présente dans votre numéro de demain.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments distingués.

Paul Hayez, sénateur du Nord.

A METZ-EN-COUTURE

Une femme se jette dans un puits

La femme Savary François, née Maria Bourion, 41 ans, originaire de Metz-en-Couture, domiciliée à Gouzeaucourt, aime paraît-il la dive bouteille. Son mari intigué de vivre en concubinage, de la quitta pour s'engager comme domestique chez M. Dessaint, cultivateur à Metz-en-Couture.

La femme Savary vint jeudi dernier avec son fils âgé de 4 ans, demander à son mari de revenir avec elle. Celui-ci n'y consentit pas, mais il lui promit de pourvoir à ses besoins en lui payant son pain et son loyer.

Peu satisfaite de cette réponse, la femme Savary prit congé de son mari et en lui disant : « Adieu, voilà mon gosse ».

Puis avisant un puits d'une profondeur de quatre mètres, qui se trouvait dans la cour, elle enjambe la margelle et se précipita dans le puits d'où elle fut retirée ce dimanche matin de vie, par M. Beaufils Jean-Baptiste, âgé de 67 ans.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Amiens. — Nous apprenons avec un vif regret la mort subite de M. Georges Lefèvre, chef de l'importante manufacture de confections Lefèvre-Calot et Cie. Le défunt, jeune encore, avait succédé il y a 5 ans à deux « son père, tandis que M. Georges Petit, membre du Conseil supérieur de la mutualité, et par M. Debov, président de la Société des Anciens réunis du 110e.

DERNIÈRES DÉPÊCHES
de nos Rédacteurs et Correspondants Spéciaux
(par Télégraphe et Téléphone)

ÉLECTION LÉGISLATIVE

SOMME

2e Circonscription d'Abbeville

Amiens, 4 juillet.

Suffrages exprimés : 16.467

MM. Delahaye, rép. de gauche	4.624	voix
Paillerès, rép. social	3.847	
Tes-Lyons, réactionnaire	5.973	
Bocquerelle, soc. unifié	2.475	

Il y a ballottage.

Aux élections de 1906, M. Gellé, qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu au premier tour de scrutin par 9.853 voix contre 5.148 à M. Paillarès, radical, et 2.170 à M. Becquerelle, socialiste unifié.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL
en Seine-et-Oise

CANTON DE MONTFORT-L'AMAURY

Paris, 4 juillet.

M. Marcel Habert, ancien député nationaliste, a été élu par 1883 voix contre 1296 à M. Poirson, sénateur républicain de gauche.

UNE ÉLECTION
au Conseil municipal de Paris

Paris, 4 juillet.

Voici les résultats à l'élection municipale du quartier Gaillon :

Inscrits : 1377 — Votants : 894

MM. Aucoc, libéral patriote	450 v. Ela
Latouche, républicain	243
Gaillard	20
Docteur Chérot	94

M. Caillaux à Nogent-le-Rotrou

Nogent-le-Rotrou, 4 juillet.

Aujourd'hui, à Nogent-le-Rotrou, M. Caillaux, ministre des Finances, a déclaré que les populations rurales se plaignent des charges de la fiscalité, il estime qu'on doit tâcher d'opérer d'une façon plus égale. Mais le ministre est obligé de faire face à des dépenses publiques voulues par le Parlement. Toutefois, il demandera à ses collègues de réduire ces dépenses la plus possible. Il fous cas, a dit le Ministre, nous voyons les plus grands pays du monde aux prises avec des augmentations de dépenses. Notre situation financière n'est pas mauvaise.

FARMAN A REIMS

Reims, 4 juillet.

Dans la soirée, Farman a effectué sur son biplan plusieurs vols ; dans la première expérience, l'aviateur a tenu l'atmosphère sur une distance de six kilomètres et à une hauteur de dix mètres.

Accident au dirigeable «Ville de Nancy»

Sartrouville, 4 juillet.

Au cours de sa sortie d'hier, le dirigeable « Ville de Nancy » a brisé son hélice en atterrissant.

Attentat contre un train
Un criminel se suicide. — L'autre s'échappe.

Albi, 4 juillet.

Deux jeunes gens ont tenté de faire dérailler un train de ballast sur la ligne d'intérêt local d'Albi à St-Juéry, en plaçant de grosses pierres sur la voie ferrée, sur plus de huit mètres de longueur.

Le mécanicien du convoi, ayant assez tôt aperçu l'obstacle, put s'arrêter à temps pour éviter un accident.

Les auteurs de l'attentat furent vivement pourchassés par les employés. L'un d'eux put s'échapper, mais l'autre se suicida, en se jetant d'une hauteur de 34 mètres, du haut du Viaduc de Coules, dans un ravin.

La mort a été instantanée.

Un vol de 750.000 francs
On arrête à Bordeaux le voleur

Bordeaux, 4 juillet.

La police bordelaise a procédé aujourd'hui à l'arrestation du nommé Nicolas Villegas, auteur d'un vol de 750.000 pesetas, au préjudice de la banque hispano-américaine de Madrid. Le comptable de la banque avait été injustement arrêté comme auteur du vol.

Une femme nommée Cécilin Martin, qui accompagnait le voleur, a été également mise en état d'arrestation.

Cette double capture a été faite à la suite d'une plainte déposée par le fondé de pouvoirs de la banque.

Sarto s'excuse

Rome, 4 juillet.

Dans les cercles bien informés du Vatican, on déclare que le Pape ne cesserait de protester contre l'opinion qui le représente comme donnant aux évêques français de conseils de résistance systématique. Il aurait déclaré récemment que « bien au contraire, il conseillait à vivre en bonne intelligence avec le pouvoir établi », mais que « l'autorité qui vient de Dieu doit primer celle qui vient des hommes » et qu'il ne peut, par conséquent, accepter l'ingérence lorque dans les affaires de l'Eglise.

Son activité se serait toujours cantonnée sur le terrain purement religieux. Il aurait même recommandé aux évêques français de se garder de toute attitude pouvant être interprétée comme acte de malveillance à l'égard du régime républicain.

LES FAUX TITRES DU NORD

Lausanne, 4 juillet.

Rogemay et Bloch, compromis dans l'affaire des faux titres de la Compagnie du Nord, comparaîtront la semaine prochaine, devant le tribunal correctionnel de Lausanne. Ils sont en prison préventive depuis neuf mois.

Incident Knight-Milliès-Lacroix

Paris, 4 juillet.

On se souvient de l'incident qui s'est produit au Sénat sur l'administration de la Martinique, incident qui mit aux prises M. Knight et M. Milliès-Lacroix.

On communique le procès-verbal suivant :

« A la suite des paroles échangées au Sénat entre M. Knight et M. Milliès-Lacroix, au cours de la séance du 30 juin dernier, et à l'issue de cette séance, M. Knight a prié MM. Delpech et Limery de demander à M. Milliès-Lacroix de le mettre en rapport avec deux de ses amis.

M. Milliès-Lacroix a prié MM. Pichon et Mauran de le représenter en cette circonstance.

Après avoir examiné les paroles prononcées par MM. Knight et Milliès-Lacroix et donné à ce sujet des explications de part et d'autre, les quatre témoins soussignés déclarent que ces paroles ne sauraient porter atteinte à l'honorabilité d'aucune des deux parties.

Ils estiment, en conséquence, que l'incident ne comporte par d'autre suite.

S. Pichon, A. Mauran. — Delpech, Limery.

Les Caisses d'Assurances

Paris, 4 juillet.

Sont nommés membres de la commission supérieure des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents : M. Rey, sénateur, en remplacement de M. Goulin, décédé ; M. Cheyson, membre de l'Institut, en remplacement de M. Laurent ; M. Mondiat, président de la chambre de commerce de Paris, en remplacement de M. Dubrujeaud.

LE LANCEMENT DU « DANTON »

Brest, 4 juillet.

Le lancement du *Danton* a eu lieu hier après-midi, avec plein succès, à Brest.

Pour éviter l'échec qui marqua la manœuvre d'il y a trois semaines, les dispositions les plus minutieuses avaient été prises.

L'amiral Boué de Lapeyrère et le contre-amiral Adam, major général, avaient encore longuement visité, ce matin, les travaux.

A deux heures vingt de l'après-midi, un roulement du tambour a appelé tout le personnel ouvrier au poste de mise à la mer. L'éclaige de la savate a eu lieu à deux heures et demie et le *Danton* a pris la mer, salué par d'unanimes acclamations.

M. Dujardin-Beaumetz à Beauvais

Beauvais, 4 juillet.

M. Dujardin-Beaumetz, est venu ce matin à Beauvais pour inaugurer une exposition philatélique et d'art céramique. Après avoir visité l'exposition, sous la coupole de M. Baudon, député de l'Oise, le sous-secrétaire d'Etat a présidé un grand banquet, à l'issue duquel il prononça un discours où il vanta l'œuvre du Gouvernement dont il fait partie, et déclara qu'aucune réforme sociale ne pourra s'accomplir qu'avec l'aide de l'opinion et de la discipline des fonctionnaires. Il a adressé un chaleureux appel aux républicains en vue des élections prochaines.

Puis, faisant allusion aux tombeaux anciens et les Francs qui reposent dans leurs armes, M. Dujardin-Beaumetz termine ainsi : « Les archéologues de l'avenir ne trouveront pas d'armes dans nos tombes, mais les restes d'hommes qui ne laisseront sur la terre que leur amour de la justice et de la liberté. »

M. Dujardin-Beaumetz est reparti pour Paris dans l'après-midi, salué par la foule qui, malgré une pluie continuelle, se pressait sur le passage du cortège officiel.

M. CHÉRON DANS LA MEUSE

Saint-Mihiel, 4 juillet.

M. Henry Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, après avoir passé la nuit à Bar-le-Duc, s'est rendu à Saint-Mihiel pour procéder à l'inauguration du Cercle militaire du 2e bataillon de chasseurs. Le Sous-Secrétaire d'Etat est ensuite allé visiter les casernes de la garnison de Lérouville.

L'ÉCOLE D'HORLOGERIE

Paris, 4 juillet.

La distribution des récompenses aux élèves des écoles d'horlogerie de Paris et aux lauréats des concours annuels de la Chambre syndicale de l'horlogerie de Paris et des départements, a eu lieu aujourd'hui, au Trocadéro, au milieu d'une nombreuse assistance.

M. Cruppi, ministre du Commerce, qui devait présider cette fête, empêché aux derniers moments, s'était fait représenter par M. Kleiva, attaché à son cabinet. On remarquait parmi les personnes présentes : M. Chamaze, président du Conseil municipal de Paris.

AU MAROC
L'effort suprême du Sultan

Tanger, 4 juillet.

On mande de Fez en date du 1er courant, que le Sultan Moulai-Hafid va tenter un suprême effort contre les rebelles. Tous les corps de troupes disponibles doivent attaquer les forces du Roghi.

Le Caïd Mtougui repart pour Marrakech, à la demande du Sultan, pour maintenir l'ordre à Casablanca.

La grève des Inscrits maritimes
LA SENTENCE ARBITRALE

Paris, 4 juillet.

M. Dilte, président du Tribunal de la Seine, vient de faire parvenir au Ministre de la Marine la sentence arbitrale qu'il a rendue à l'occasion du conflit survenu entre les armateurs et les inscrits maritimes de Marseille.

Voici le texte de cette sentence :

« L'arbitre soussigné, délégué par M. le Ministre de la Marine, par application du compromis intervenu le 26 juin 1909 à Marseille, entre les représentants des armateurs de cette ville, d'une part, et d'autre part, les représentants des Inscrits Maritimes :

« Vu : la loi du 17 avril 1907, réglementant le travail à bord des navires de commerce ;

« 2° Le décret du 20 septembre 1908, portant règlement d'Administration publique pour l'exécution de l'article 54, n° 2, 3, 4, 5 de ladite loi du 17 avril 1907 ;

« 3° Le compromis soumis du 26 juin 1909, soumettant à l'arbitrage les trois questions suivantes :

« Première question. — Le repos hebdomadaire, c'est-à-dire du jour de repos du premier quart de nuit au jour de repos du premier quart de nuit, peut-il être accordé par roulement ?

« Deuxième question. — Ce repos, s'il n'est pas accordé, en raison des nécessités du service, doit-il être compensé par un nombre d'heures équivalentes, prévues au § 4 de la loi du 17 avril 1907, soit par un nombre de jours de congé équivalent, avec solde, en port d'attache et dans les escales.

« Troisième question. — Le décret du 20 septembre 1909 est-il applicable à tous les bateaux des Compagnies, au-dessus de 25 tonneaux de jauge brute, et, dans la négative, qui a qualité pour faire l'organisation du service à bord, en vertu des principes précédemment définis, et en vertu du dit décret, et en vertu du dit décret ?

I. — Sur la première question :

Considérant que le droit qui repos hebdomadaire, établi et organisé par la loi du 13 juillet 1906, en faveur des employés et ouvriers, est au profit de tous ceux qui sont employés et travaillent sur les navires de commerce, reconnu et consacré par la loi du 17 avril 1907, laquelle, dans son article 28, dispose qu'il s'exercera autant que possible, le dimanche et pendant les dérogations et tempéraments qu'il convient d'y apporter, soit en mer, soit dans les ports en rade, à raison des nécessités du service ou de la conduite des navires et dans l'intérêt de leur sécurité.

Est d'avis et décide que le repos hebdomadaire, c'est-à-dire un jour de repos par semaine ou six jours de service, est dû à tous ceux qui, y compris les agents du service général, le sont pas équipage de pont.

II. — Sur la deuxième question :

Considérant qu'il résulte des principes généraux de la législation qui régit le repos hebdomadaire que les ouvriers ou employés qui ont droit à ce repos, doivent jouir d'un repos compensateur d'une durée égale au repos supprimé, toutes les fois que cette suppression totale ou partielle du repos hebdomadaire a pu être motivée par un cas de force majeure, ou par des travaux urgents nécessités par un péril imminent ou par la réparation d'accidents survenus au matériel ou aux installations des entreprises.

Considérant d'autre part que le droit de remplacer le concession d'un repos compensateur par des allocations supplémentaires de la nature de celles prévues par le paragraphe 4 de l'article 28 de la loi précitée du 17 avril 1907, est strictement limité au cas spécifié par ce texte spécial, et qu'il semble contraire à l'esprit général et au but de la législation, qui a prescrit le repos hebdomadaire dans un intérêt d'hygiène et de sécurité des travailleurs, de remplacer habituellement ce repos par des allocations supplémentaires.

Est d'avis et décide que le repos hebdomadaire, s'il n'a pu être accordé, en quelques lieu que ce soit, soit au cours du voyage, par nécessité de service, autres toutefois que les circonstances de force majeure et celles où le salut du navire, des personnes embarquées ou de la cargaison est en jeu, doit être compensé, ou plus exactement remplacé par un nombre de jours de congé équivalent, avec solde, au port d'attache ou dans les escales.

III. — Sur la troisième question :

Considérant que le règlement d'administration publique du 20 septembre 1908, rendu par application de l'article 54 de la loi du 17 avril 1907 et en vertu de la délégation spéciale contenue au dit article, ne détermine les conditions d'organisation du travail sur les navires visés à l'article 1er de ladite loi, c'est-à-dire sur les navires armés à la pêche, quel que soit le tonnage de ces navires et quel que soit le genre de pêche qu'ils pratiquent, et sur les bâtiments de commerce de même de 25 tonneaux de jauge brute et pratiquant des voyages au long cours et le cabotage international, auxquels ne sont pas applicables les dispositions des articles 21 à 28 et le paragraphe 4 de l'article 30 de la loi précitée.

Qu'en conséquence, le réglementation du travail organisée par le décret n'est pas applicable aux navires qui ne sont pas visés par l'article 22 précité de la loi du 17 avril 1907, lesquels demeurent soumis uniquement aux articles 23 à 26 et 30 de ladite loi et aux principes généraux qui régissent la matière de la navigation.

Considérant qu'aux termes de ces principes généraux l'organisation du travail à bord des bâtiments autres que ceux auxquels s'applique le règlement du 20 septembre 1908, doit être faite par le capitaine, et que, bien loin de déroger à cette règle qui méritable, de la navigation, les articles 19 à 21 du dit règlement, appliqués et commentés notamment dans les articles 25 et 28, en disposant que le capitaine est seul juge des cas dans lesquels il y a lieu de prolonger la durée du travail, et qu'il lui appartient de fixer seul, de choisir librement le jour du repos hebdomadaire.

Est d'avis et décide que le décret du 20 septembre 1908 n'est applicable, dans toutes ses dispositions qui régissent le travail à bord, qu'aux navires visés à l'article 1er de la loi du 17 avril 1907 et que pour tous les navires de plus de 25 tonneaux de jauge brute, autres que ceux ci-dessus spécifiés et énumérés dans la dit article 1er, c'est le capitaine qui a qualité pour faire l'organisation du service à bord, en vertu des principes reconnus et consacrés par les articles 21 à 28 et 30 de la loi précitée du 17 avril 1907, dans l'article 6 du décret du 20 septembre 1908, et dans le texte du dit décret, en quelque sorte, la synthèse formée par les rédacteurs de ce texte, pour les navires que l'article 22 laisse à exception des articles 21 à 28 et 30 de la même loi.

Fait à Paris, le 3 juillet 1909.

Signé : H. DITTE.

LE « ZEPPELIN »

Berlin, 4 juillet.

Le dirigeable « Zeppelin I », arrivant par Bitche-Sarreguemines et Saint-Avold, opère une descente forcée à Altert, près Metz, devant le hangar de Frescaty, à 6 h. du soir.

Le commandant Sperling a été reçu par le gouverneur militaire de Metz.

Le dirigeable, trouvé trop lourd, a allégé plusieurs marchandises vivres, lest et hangar dans lequel il est rentré à 9 h. 30.

Une foule considérable entoure le dirigeable dont deux bataillons de troupes défilent devant l'aéronef.